

Nombre de
Membres en
Exercice
15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

Présents
13

SEANCE DU 20 MARS 2026

Votants
13

L'an deux mil vingt six, le vingt mars
à dix neuf heures

Date de la
Convocation
16/03/2026

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : BLACHON Daniel, BONELLO Maryline, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, FERREOL Thomas, MELLADO Nicolas, PATOUILLARD Emilie, RIEU Sébastien, ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, TORRES Edith, SOUQUE Philippe.
EXCUSEES : CAREL Katia, RIBOUAT Valérie.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2026/03/06

**Indemnités de fonctions
au conseiller délégué**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des conseillers municipaux détenant une délégation de fonction.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour les conseillers délégués,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,
Considérant que la commune compte 818 habitants,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une indemnité de fonction à Mr FAVARON Jacques conseiller délégué à la sécurité, l'informatique et au numérique par arrêté du 20/03/2026.
L'indemnité de fonction de ce conseiller délégué est fixée à 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027,
Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yves BOMPUIS



Le secrétaire de séance,
Frédéric TEYSSIER

AR Prefecture

043-214302275-20260320-2026_03_06-DE
Reçu le 31/03/2026